

COMMUNIQUE DE PRESSE de constructionsuisse

Zurich, le 28 janvier 2011

Imposition de la propriété du logement: la déduction des frais d'entretien est inacceptable

constructionsuisse, l'organisation nationale de la construction, rejette catégoriquement le contre-projet à l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » adopté par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E). A son avis, la décision de supprimer intégralement les déductions fiscales des frais d'entretien est inacceptable pour la branche de la construction.

Lors de sa séance des 24 et 25 janvier 2011, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a approuvé une variante remaniée du contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite». En vertu de ce contre-projet, la déductibilité fiscale des frais d'entretien serait supprimée dans son intégralité. De même, les défalcatons fiscales que le projet initial prévoyait pour le coût des mesures d'économie d'énergie et de la restauration des monuments historiques ont été biffées.

Pour la branche de la construction, la décision de la CER-E est inacceptable. La déductibilité fiscale des frais d'entretien effectifs revêt une importance prioritaire tant du point de vue de l'économie en général que dans l'optique de notre branche. D'une part, on relève un grand volume requis de travaux d'entretien et de rénovation sur le marché immobilier suisse. Dans ce cadre, il y a lieu d'empêcher que notre parc immobilier ayant pris de l'âge se délabre. D'autre part, la déductibilité fiscale revêt une importance existentielle pour toutes les entreprises et leurs collaborateurs, dans la mesure où celles-ci génèrent une part considérable de leur chiffre d'affaires dans le secteur des travaux d'entretien et de réfection. En l'occurrence, il s'agit souvent de petites et micro-entreprises garantissant une multitude d'emplois. En outre, la déductibilité des frais d'entretien représente un moyen important, utile et non bureaucratique dans le but de contenir dans un cadre faible l'attrait du travail au noir. Enfin, il convient de rappeler que les travaux d'entretien et de rénovation ont des retombées positives pour l'ensemble de l'économie, entraînant à leur tour une hausse des recettes fiscales.

Pour toutes ces raisons, **constructionsuisse** rejette énergiquement le contre-projet approuvé par la CER-E.

Pour tout complément d'information

- Charles Buser, directeur de **constructionsuisse**, 079 822 98 24
- Sandra Burlet, cheffe projets et communication de **constructionsuisse**, 043 268 30 40